

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA
SOLIDARITÉ NATIONALE

DIRECTION DE LA PHARMACIE
ET DU MÉDICAMENT

Bureau Ph. 11

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, le **20 NOV. 1984**
1, place de Fontenoy - 75700 PARIS
Tél. : 567.55.44

Réf. à rappeler : 

Monsieur,

Par lettre du **29 Juin 1984**, vous avez sollicité le renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché de la spécialité pharmaceutique :

- **LOTERAN 2, comprimés à 2 mg.** -

J'ai l'honneur de vous faire savoir que cette autorisation de mise sur le marché doit être considérée comme renouvelée à compter du **18 novembre 1984**, conformément aux dispositions de l'article R. 5137 - 4ème alinéa.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur le Pharmacien Responsable
des Laboratoires **CASSENE**
3, Square Desaix
75015 - PARIS

*Le Pharmacien Inspecteur divisionnaire de la 2ème
chargé de la Sous-Direction des Affaires Techniques,
et Scientifiques*
A. ARTIGES